

DEC182436DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu le contrat de nœud national « Elixir Collaboration Agreement » conclu entre le CNRS et l'European Molecular Biology Laboratory (EMBL) le 14 novembre 2016, établissant le « Nœud Elixir français », dans le cadre du contrat de consortium Elixir, et notamment son article 5.3 ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les contrats de prestation de services « commissioned services contracts » (CSC) tels que prévus par l'article 5.3 du contrat de nœud national « Elixir Collaboration Agreement » pendant la durée de ce contrat.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon, délégation est donnée à M. Christophe Muller, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les contrats visés à l'article 1^{er} de la présente décision.

Art. 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon et de M. Christophe Muller, délégation est donnée à Mme Françoise Barrière, secrétaire générale de la délégation régionale Ile-de-France Sud, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les contrats visés à l'article 1^{er} de la présente décision.



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Art.4. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon, de M. Christophe Muller et de Mme Françoise Barrière, délégation est donnée à Mme Annabelle Alvès, responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Ile-de-France Sud, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les contrats visés à l'article 1^{er} de la présente décision.

Art. 5. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 septembre 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit